

La mobilité internationale durant le parcours d'apprentissage **Un critère marquant de recrutement pour plus de deux tiers des dirigeants de TPE/PME Françaises**

Acteur majeur des formations en alternance, l'Opérateur de compétences des entreprises de proximité (Opco EP) entend promouvoir la mobilité internationale des apprentis. A l'heure où une expérience à l'étranger est devenue classique dans un parcours d'enseignement supérieur, la mobilité internationale pourrait se développer pour les apprentis. Un sondage OpinionWay réalisé début mars auprès de dirigeants de TPE/PME confirme l'intérêt de ces dernières pour la mobilité, comme gage d'employabilité.

La mobilité internationale : un tremplin supplémentaire vers l'emploi

Populaires auprès des jeunes, les expériences à l'étranger séduisent également les dirigeants de TPE et PME : selon l'enquête OpinionWay, la mobilité internationale est un critère de recrutement important pour 67% des dirigeants interrogés (dont très important pour 27% d'entre eux).

Selon eux, elle permet de développer **plusieurs atouts : l'employabilité et les compétences (49%), l'acquisition de nouveaux outils et techniques (44%), l'ouverture de l'entreprise sur de nouveaux marchés à l'international (36%), tout en recrutant et fidélisant les apprentis et candidats (32%).**

« La mobilité est considérée comme un acquis dans le cadre des études supérieures, mais elle est plus faiblement mise en œuvre dans le cadre des contrats d'apprentissage conclus par des très petites entreprises, et pour des alternants préparant un premier niveau de qualification. Pourtant, cet axe de formation est plébiscité au moment de l'embauche par les dirigeants, il doit donc être désormais appuyé par l'ensemble de la filière. », **explique Aline Mougnot, Présidente d'Opco EP.**

L'Opco EP, qui finance près de 20% des contrats en alternance en France (y compris DROM), joue un rôle de premier plan en garantissant le financement des frais liés à la mobilité et en valorisant activement ce dispositif auprès des employeurs et des CFA. **La mobilité internationale est un véritable outil pour compléter et enrichir la formation des alternants.**

Un engagement tripartite qui se doit d'être accompagné pas-à-pas

Malgré des avancées législatives et financières, la mobilité internationale dans le cadre de l'apprentissage nécessite un temps de pédagogie pour lever les freins exprimés, et anticiper l'organisation de ces expériences d'une durée maximum de 12 mois.

Selon cette même étude OpinionWay, **l'absence de l'apprenti à son poste de travail** durant sa mobilité est un **frein** pour 41% des dirigeants de TPE/PME interrogés, de même que le **maintien de la rémunération** pendant la période en est un pour 39% d'entre eux.

Par ailleurs, la mobilité étant mise en œuvre par le CFA, l'Opco EP a questionné plus de 1 000 CFA en juillet 2023 dans le cadre de l'accompagnement et du conseil aux entreprises.

Il en ressort que :

- Pour **près de la moitié** des CFA rencontrés (42%), la mobilité internationale était un **enjeu pour la rentrée 2023**, et que 33% de ces derniers ont prévu de l'organiser pour leurs alternants ;
- La mobilité est majoritairement organisée pour des groupes d'apprentis (73%). Ces mobilités sont majoritairement d'une **durée inférieure à 4 semaines**. Les mobilités longues étant plutôt pratiquées dans l'enseignement supérieur ;
- Les CFA considèrent que les **démarches administratives** qu'ils doivent réaliser pour ces mobilités sont **à simplifier**.

L'Opco EP a fait du sujet de la mobilité internationale un sujet d'expérimentation à développer pour enrichir les expériences professionnelles via l'apprentissage et la sécurisation des parcours. Le 13 mars dernier, Opco EP organisait un colloque dédié à ce sujet réunissant près de 200 CFA, alternants, acteurs de l'emploi-formation et experts, qui avait pour principal enjeu d'identifier les leviers pour dynamiser les mobilités et de lever les derniers freins.

« Aujourd'hui pour être une réussite, la mobilité a besoin d'être anticipée, organisée et prévue dans le parcours de formation. L'Opco EP s'engage à accompagner l'ensemble des acteurs concernés pour que la mobilité ne soit plus une option, mais qu'elle fasse partie intégrante du programme, nécessaire à l'obtention du diplôme de l'apprenti, et inscrite au référentiel des compétences. C'est ainsi que nous pourrons professionnaliser le système et offrir les mêmes opportunités à tous les alternants, quels que soient leur niveau d'étude, leur métier ou leur localisation sur le territoire national, y compris dans les DROM. », **conclut Céline Schwebel, Vice-présidente d'Opco EP.**

Contact presse :

Mélanie Farge, Directrice de clientèle : 07 63 13 42 10
opcoep@agenceproches.com

Manon Daffara, responsable de la communication corporate : 06 29 44 30 69 -
manon.daffara@opcoep.fr

Méthodologie de l'étude OpinionWay pour l'Opco EP :

Un échantillon de 300 dirigeants de TPE/PME françaises interrogés sur panels du 29 février au 4 mars 2024. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de taille salariale et de secteur d'activité. Les résultats ont été pondérés par ces mêmes critères afin d'être représentatifs de la population étudiée.

À propos de l'Opco des Entreprises de proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'Opco EP apporte un appui technique aux 54 branches professionnelles et à l'interprofession de son champ de compétences, couvrant un total de 434 600 entreprises et 2,4 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance.

Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »). S'appuyant sur son maillage territorial (95 implantations partout en France, y compris dans les départements et régions d'Outre-mer), l'Opco EP accompagne les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques, écologiques de leur secteur. Éclaireur sur les mutations de l'emploi, l'Opco EP conduit également une mission d'observation afin de permettre aux branches, aux entreprises et aux salariés d'anticiper les transformations à venir.

opcoep.fr

Présidente : Aline Mougenot

Vice-présidente : Céline Schwebel

Directeur général : Arnaud Muret